



## Bilan annuel de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 - 2016

### FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »



Décembre 2016

# Sommaire

<b>1. Préambule .....</b>	<b>1</b>
1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis .....	1
1.2) Les missions de la structure porteuse.....	4
1.3) Rappel des enjeux et des objectifs du DOCOB .....	5
<b>2. Gestion des habitats et des espèces .....</b>	<b>7</b>
2.1) La mise en œuvre des plans de gestion .....	7
2.2) Les contrats Natura 2000, bilan et perspectives.....	8
2.3) L'étude expérimentale d'animation 2016 : Natura 2000 et la TVB.....	19
<b>3. Évaluation des incidences des projets .....</b>	<b>23</b>
3.1) Les études des incidences et les évaluations environnementales .....	23
3.2) L'animateur Natura 2000 au cœur des projets .....	23
<b>4. Suivis et inventaires scientifiques.....</b>	<b>24</b>
4.1) Le suivi des espèces .....	24
4.2) Les données de 2015 à 2016 .....	25
<b>5. Information, communication et sensibilisation .....</b>	<b>30</b>
5.1) Des inventaires pour chaque entité .....	30
5.2) Observ'acteurs : Challenge Natura 2000 .....	32
<b>6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions .....</b>	<b>33</b>
<b>7. Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site</b>	<b>34</b>
7.1) Gouvernance du site.....	34
7.2) Compléments ou mises à jour du Docob .....	35
<b>8. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB.....</b>	<b>36</b>
<b>Conclusion et perspectives.....</b>	<b>39</b>

# 1. Préambule

## 1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

Les 15 parcs et forêts de la Seine-Saint-Denis constituent depuis 2006 une Zone de Protection Spéciale (ZPS), au titre de l'annexe I de la directive « Oiseaux » du réseau Natura 2000. La présence de **dix espèces d'oiseaux** rares a permis la désignation de ce site : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic noir et la Pie-grièche écorcheur. **Deux autres espèces**, le Pic mar et la Sterne pierregarin, ont par la suite été ajoutés au titre de l'annexe I. Cette diversité d'oiseaux rares constitue une richesse exceptionnelle pour le territoire de Seine-Saint-Denis.

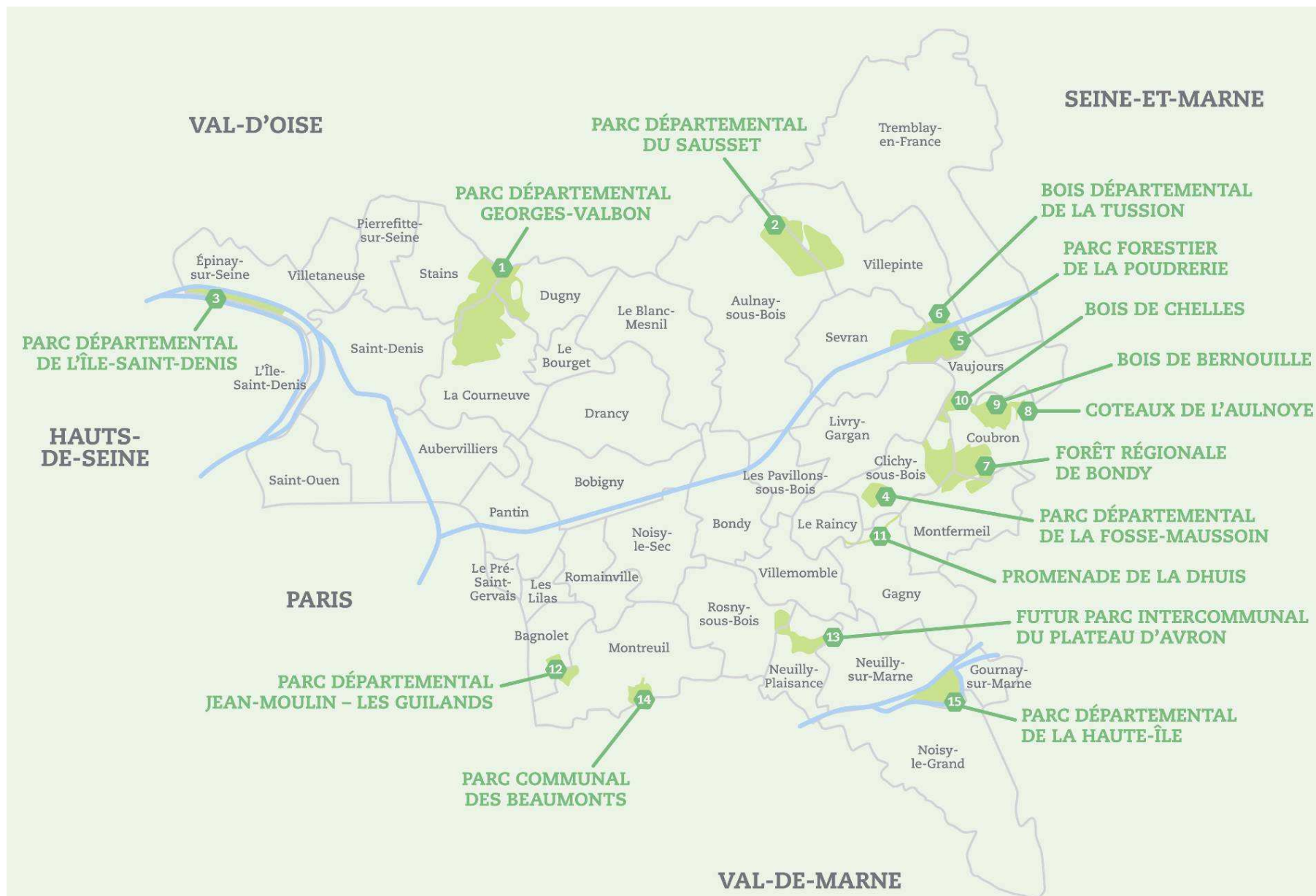
Ce site de **1157 hectares** s'étend sur 20 villes, soit la moitié des villes du département : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Dugny, Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, La Courneuve, Le Raincy, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Vaujours et Villepinte.

Le site Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » a pour particularité d'être un site « réseau », constitué de 15 parcs et forêts répartis sur l'ensemble du département :

- Parc départemental Georges-Valbon (415 hectares),
- Parc départemental du Sausset (200 hectares),
- Parc départemental de la Haute-Île (65 hectares),
- Parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands (26 hectares),
- Parc départemental de la Fosse Maussoin (24 hectares),
- Parc départemental de l'Île-Saint-Denis (23 hectares),
- Parc forestier de la Poudrerie (137 hectares),
- Bois départemental de la Tussion (19 hectares),
- Forêt régionale de Bondy (166 hectares),
- Coteaux de l'Aulnoye (82 hectares),
- Bois de Bernouille (39 hectares),
- Bois de Chelles (22 hectares),
- Promenade de la Dhuis (7 hectares),
- Parc communal des Beaumonts (25 hectares),
- Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron (66 hectares).

Le Document d'objectifs (DOCOB), fixe les mesures de gestion et les actions à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces ayant valu la désignation du site. Ce document constitue le socle du site Natura2000. En Seine-Saint-Denis, l'élaboration du DOCOB a été pilotée par le Département en 2009, et réalisée en concertation avec de nombreux acteurs locaux (associations naturalistes) et nationaux. **Le DOCOB a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral le 5 septembre 2011, et le Département a été désigné comme structure animatrice du site Natura 2000 le 29 novembre 2011. Le 29 janvier 2015, lors**

**du COPIL, le département de Seine-Saint-Denis a été de nouveau élu Président du COPIL et animateur du site Natura 2000 pour une durée de trois ans.** Ce renouvellement va permettre de poursuivre les actions engagées par la Seine-Saint-Denis dans la conservation du site Natura 2000 et des espèces ayant valu sa désignation.



Les 15 entités du site "réseau" Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

## 1.2) Les missions de la structure porteuse

Afin de mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs (DOCOB), le département de Seine-Saint-Denis a été désigné structure animatrice pour le site Natura 2000. L'animateur a la charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB, notamment à travers des outils comme la contractualisation avec les propriétaires du site. Il fait également le lien avec les services de l'État, garants du bon état de conservation des habitats naturels et des espèces du site.

Le Département est désigné également à la Présidence du Comité de pilotage (COFIL) du site, en la personne de Belaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour de plusieurs volets :

- **La mise en œuvre des actions prévues par le DOCOB**, notamment à travers la contractualisation (contrats Natura2000) ;
- **L'assistance aux porteurs de projets soumis à évaluation des incidences** ;
- **L'amélioration des connaissances et du suivi scientifique** des espèces ayant valu la désignation du site;
- **La communication, l'information, et la sensibilisation** du grand public, élus, services techniques, porteurs de projets... ;
- **La veille à la cohérence des politiques publiques** par la mise en relation de Natura 2000 avec les autres orientations publiques ;
- **La gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site** (préparation du COFIL annuel, comités techniques...).
- **L'évaluation annuelle de la mise en œuvre du DOCOB** par l'organisation d'un bilan annuel et de l'organisation d'un COFIL.



*Présentation-parc départemental du Sausset© CD93*

L'ensemble de ces activités a été défini dans une convention cadre triennale entre l'État (DRIEE) et le Département signée en janvier 2012, qui fait l'objet d'avenants annuels fixant un programme d'activités plus détaillé.

### 1.3) Rappel des enjeux et des objectifs du DOCOB

Les espèces ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis sont 12 oiseaux remarquables (inscrits à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ») : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, et la Sterne pierregarin.

Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis présente des enjeux naturalistes remarquables pour un milieu urbain dense. Il dispose par ailleurs de potentialités d'accueil (nidification et/ou halte migratoire) avérées pour ces espèces. Pour autant, le site fait face à des équilibres localement précaires, du fait de la forte fréquentation, de nombreux projets d'urbanisation et d'un effort de prospection inégal.

Le DOCOB a été élaboré de façon à répondre à un double objectif, avec :

- d'une part, transmettre aux gestionnaires des 15 entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- et d'autre part, d'accompagner les porteurs de projets notamment d'aménagement à proximité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) afin au mieux d'éviter tout impact, voire de limiter les impacts potentiels négatifs des aménagements urbains sur les enjeux de conservation du site Natura 2000.

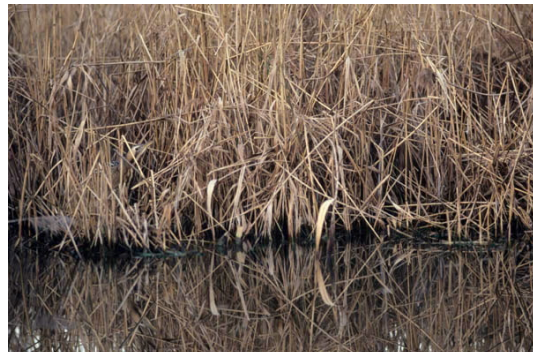
Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit 4 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à conserver voir améliorer les effectifs des 12 oiseaux :

- **ODD1 : « Poursuivre et améliorer la gestion en faveur des milieux et des espèces d'oiseaux Natura 2000 »**

Cet objectif vise à augmenter la surface et améliorer la qualité écologique des habitats des 12 oiseaux, afin de permettre aux populations de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagements et de gestion pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers) sont ainsi proposées aux gestionnaires.



*Martin-pêcheur d'Europe*  
© CORIF



*Butor étoilé camouflé dans la roselière*  
© N ; Van ingen

- **ODD2 : « Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats »**

Les parcs et forêts du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis accueillent environ 10 millions de visiteurs par an, ce qui est considérable. Cet équilibre entre loisirs et biodiversité constitue un enjeu majeur pour le site. Par ailleurs, dans un contexte de fréquentation du public constamment à la hausse, cet objectif doit être maintenu dans les prochaines années. La gestion différenciée est de ce fait recommandée.

- **ODD3 : « Maîtriser les impacts des plans et projets urbains et d'aménagement, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités qui composent le site Natura 2000 »**

La dynamique des projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, notamment pour le développement des transports en commun et la construction de logements, deux enjeux majeurs pour le territoire. La maîtrise de ces projets, l'évaluation de leurs incidences sur le site et l'information des porteurs de projets est un enjeu primordial, pour éviter à terme un mitage du site, de même que le maintien et l'amélioration des connexions écologiques entre les entités (trames vertes et bleues).

- **ODD4 : « Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement »**

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est le seul site européen à être intégralement situé en milieu urbain dense. Il constitue ainsi une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ses espèces aux différents publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs) afin de leur permettre de prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour le préserver.

Pour atteindre ces objectifs, 13 mesures ont été identifiées dans le DOCOB.



## 2. Gestion des habitats et des espèces

### 2.1) La mise en œuvre des plans de gestion

Un des enjeux de l'Objectif de Développement Durable ODD 1 du DOCOB est de « S'assurer de la cohérence des actions de gestion de chaque entité avec les objectifs du site », afin que l'ensemble des objectifs opérationnels d'aménagement et de gestion soient cohérents et complémentaires.

- **La réalisation progressive des plans de gestion des sites Natura 2000**

L'élaboration des plans de gestion sur les entités du site Natura 2000 permet de développer une réflexion globale et transversale sur chaque parc, et d'y concilier différents enjeux : biodiversité, paysage, usages sociaux et économiques, éducation relative à l'environnement, communication, etc. Cette action permet également de décliner en actions opérationnelles, les objectifs du DOCOB.



*Comité technique d'élaboration des plans de gestion © CD93*



*Réunion de terrain ©CD93*

Sur les parcs départementaux, chaque plan de gestion est réalisé grâce à l'appui d'un « Comité d'élaboration » qui rassemble les acteurs du territoire : associations naturalistes (LPO, CORIF, OPIE ...), paysagistes-concepteurs, collectivités locales, État. Ce Comité se réunit aux grandes étapes de la construction du plan de gestion (diagnostic/enjeux, objectifs/stratégie, plan d'actions) et constitue un moment d'échanges et de discussion. Les plans de gestion suivent une base commune, pourtant chaque plan de gestion est unique.

L'année 2016 est marquée par la réalisation de la phase « diagnostic et enjeux » et « objectifs et stratégie » du plan de gestion du parc départemental de la Haute-Ile. Cette entité est le dernier né des parcs départementaux et possède un fort degré de naturalité. C'est un site exceptionnel pour les oiseaux Natura 2000 de milieux humides et semi-ouverts, également reconnu pour sa richesse archéologique. La mise en œuvre du plan de gestion est prévue dès le second trimestre 2017.

Enfin, en 2016, le plan « A vos parcs », ambitieux programme d'investissement de modernisation des parcs départementaux a été adopté par le Conseil départemental. D'une durée de 4 ans, il fixe un programme d'investissement dans les parcs de plus de 54 millions d'euros avec des projets d'aménagements structurants pour le parc de la Haute-Ile, Georges-Valbon, Fosse Maussoin et Bergère (hors site Natura 2000). Il vise à offrir aux usagers une meilleure accessibilité à ces espaces, d'y proposer une offre plus importantes d'animations, de culture, de sport, mais aussi de biodiversité sur 6 parcs et forêts départementaux inclus dans le périmètre Natura 2000. Le programme est fondé sur 4 objectifs principaux :

- ouvrir les parcs sur la ville avec des transitions villes-parcs réinventées ;
- proposer de nouvelles animations et activités pour les habitants ;
- conforter l'excellence environnementale des parcs départementaux ;
- ouvrir les parcs à la richesse de la Seine-Saint-Denis.

Ces objectifs répondent à des enjeux de renforcement de la fréquentation des parcs et forêts de Seine-Saint-Denis qu'il faudra concilier avec la préservation des espèces et habitats d'espèces.

## 2.2) Les contrats Natura 2000, bilan et perspectives

La mise en œuvre des actions définies dans le DOCOB peut bénéficier de cofinancements dans le cadre d'un « Contrat Natura 2000 ». Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. Le contrat Natura 2000 n'est pas soumis à évaluation des incidences puisqu'il est logiquement construit pour être en faveur aux espèces ayant valu la désignation du site.

- **Bilan des contrats Natura 2000 engagés en 2016 :**

**Cette année, 3 contrats ont été retenus pour un financement à hauteur de 50 % par le FEADER. Leur mise en œuvre a débuté à l'automne, hors des périodes favorables à la nidification des espèces Natura 2000. Cette disposition est nécessaire pour éviter toutes incidences sur l'état de conservation (déjà fragile) des espèces cibles.**

Les trois contrats réalisés visent tous à accroître le potentiel nicheur du Blongios nain. Le plus petit des hérons d'Europe, trouve en Seine-Saint-Denis des milieux qui lui semblent favorable. Il est d'ailleurs en nette progression dans le département d'après les suivis réalisés depuis plus de 10 ans. Chaque année, la population de Blongios constitue 10% à 20% des couples nicheurs d'Ile-de-France. Le Blongios n'en reste pas moins une espèce quasi-menacée et rare au niveau régionale. Comme ces congénères hérons, il apprécie la vie cachée des roselières et ne se montre que lorsqu'il chasse dans les chenaux. L'habitat idéal est donc une roselière suffisamment large mais entrecoupée de passages.

### **Contrat du parc départemental Georges-Valbon :**

Le Vallon écologique est une zone humide de 11 ha orientée nord-ouest/sud-est, très encaissé entre deux talus. Il est aujourd'hui menacé par une forte fermeture du milieu. En effet, la roselière est en contact direct

avec des essences invasives ou à forte prolifération. Une concurrence s'installe ce qui fragilise considérablement la pérennité de la roselière. La surface des berges est majoritairement recouverte du Cornouiller (70 % de la surface), des Buddleias (10%), de robinier (10%) et d'une mixité d'autres végétaux (10%). Le talus nord est quant à lui composé d'aubépine à près de 90%. Ces essences créent un milieu impénétrable, sans aucune végétation au sol et non favorable à la biodiversité remarquable et commune.

Depuis 2009, **le Blongios nain ne nidifie plus** sur le site puisque les conditions de son installation ne sont plus suffisantes. La pression des essences citées plus haut est telle que la roselière étouffe et dépérit par manque de lumière. L'intervention bisannuelle d'entretien des berges n'est aujourd'hui pas suffisante pour empêcher la croissance de ces essences. C'est pourquoi, une opération plus lourde s'est avérée nécessaire.



Périmètre du contrat Natura 2000 ©CD93



Fermeture du Vallon écologique ©CD93

L'objectif du contrat a consisté à conserver en état le talus nord afin d'empêcher une sur-fréquentation de ce secteur, de préserver la tranquillité du milieu et de restaurer le talus sud avec dans un premier temps une action ponctuelle puis une action récurrente d'entretien sur 4 ans. La réouverture du site permettra à la roselière de reprendre sa dynamique d'origine, aujourd'hui réduite par l'ombre portée, et de ré-offrir ainsi des habitats de qualité pour le Blongios nain.



**seine saint denis**  
LE DÉPARTEMENT

**RÉOUVERTURE  
DU VALLON**

---

**POURQUOI DE TELS TRAVAUX ?**

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis protège **12 espèces d'oiseaux, dont le Blongios nain**. Ce petit héron, présent sur le parc départemental Georges-Valbon d'avril à septembre, est en très forte régression dans toute l'Europe. En Ile-de-France, on estime seulement entre 15 et 25 le nombre de couples nicheurs de Blongios nain, dont 3 dans le parc.

Pour **favoriser la présence du Blongios nain sur le parc, des travaux sont menés sur les berges du Vallon afin de ré-ouvrir le milieu et de favoriser le développement de la roselière**. La roselière sera également favorable à de nombreuses autres espèces (oiseaux, amphibiens, libellules).

**COÛT ET FINANCEMENT :**

Coût de l'opération estimé à **60 000 HT**.  
 Financés dans le cadre d'un « **contrat Natura 2000** » :  
 ■ Département de la Seine-Saint-Denis (50 %)  
 ■ Union européenne (FEADER\*) (50 %)

\* Fonds européen agricole pour le développement rural - Europe investit dans les zones rurales.



BLONGIOS NAIN

Petit héron qui vit dans les roselières des marais et des lacs où il y construit son nid avec des morceaux de roseaux secs. Il se nourrit d'insectes, de petits poissons et de grenouilles.

---



**UNION EUROPEENNE**



**NATURA 2000**



**ile de France**

Le coût de l'opération est de 60 000 euros HT pour 2016 et 9600 euros HT pour les quatre années à suivre (2017,2018, 2019 et 2020).

Le coût total de l'opération s'élève donc à 98 400 euros HT.

Le plan de financement est le suivant :

- 50 % par le Département : 49 200 €
- 50 % par le FEADER : 49 200 €

### Contrat de la Forêt Régionale de Bondy :

Aujourd'hui, publique et aménagée pour l'accueil des visiteurs, cette forêt s'étend sur 180 ha et joue un rôle important dans un département particulièrement pauvre en espaces verts. La reconstitution forestière engagée depuis 30 ans et la diversité des milieux ont permis le développement de différents faciès et paysages remarquables. La forêt régionale de Bondy est la propriété de la Région d'Ile de France qui en a confié la gestion à l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile de France depuis 1999.

En Forêt Régionale de Bondy, le Blongios nain est un nicheur potentiel. Des individus ont été observés occasionnellement sur les étangs Isabelle et Virginie. La nidification n'est à ce jour pas avérée puisque l'espèce est difficile à observer sur les roselières diffuses des étangs. Ce site possède des atouts pour le plus petit héron d'Europe: des roselières en majeure partie inaccessibles au public, une alimentation abondante, un plan d'eau stable, une fréquentation limitée aux pontons d'observation et une gestion différenciée des espaces adjacents.

Bien que la zone offre de belles roselières, celles-ci sont beaucoup trop diffuses pour le Blongios nain qui possède des difficultés à nidifier en cas de montée des eaux. En effet, l'analyse des habitats montre le potentiel d'accueil de la zone des étangs de la forêt de Bondy avec la présence de phragmitaies inondées

(0.35 ha), caractérisées comme plutôt favorables pour l'espèce cible. Au contraire, les autres berges apparaissent très peu favorables à la venue du Blongios nain (0.32 ha concernés).

L'objectif de ce contrat Natura 2000 a été d'accroître le potentiel d'accueil du site par l'élargissement de la roselière sud, en réduisant la concurrence de la lisière arborée et en préservant la zone contre le piétinement. Ce projet est en adéquation avec les objectifs recherchés à long terme pour la forêt de Bondy et en particuliers celui qui consiste à protéger le patrimoine naturel et à accroître la biodiversité.

Ainsi, plusieurs travaux ont été réalisés :

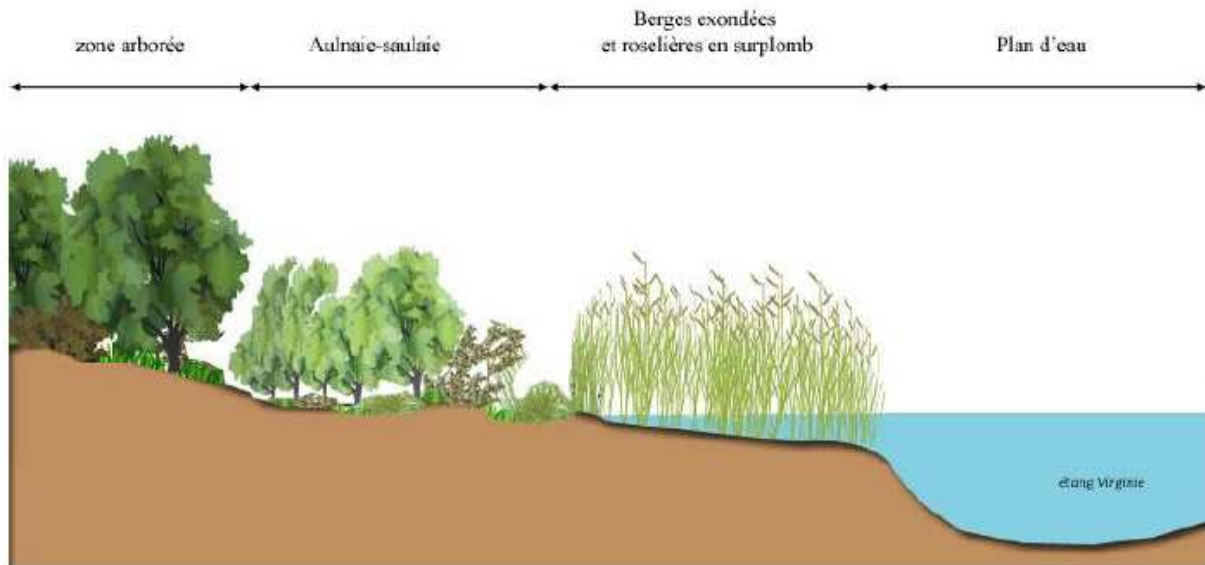
- Un débroussaillage partiel de la zone ;
- La coupe de rejets arbustifs (aulnes, saules, frênes) ;
- La mise en cordons de branchages sur la lisière (rôle de protection) ;
- Le dessouchage et l'exportation sur site ;
- La création de chenaux.

Le choix de la zone d'intervention a été défini en cohérence avec les préconisations du plan de gestion de la forêt régionale de Bondy et de l'étude d'animation 2015 sur le Blongios nain. Plusieurs critères ont permis de confirmer ce choix :

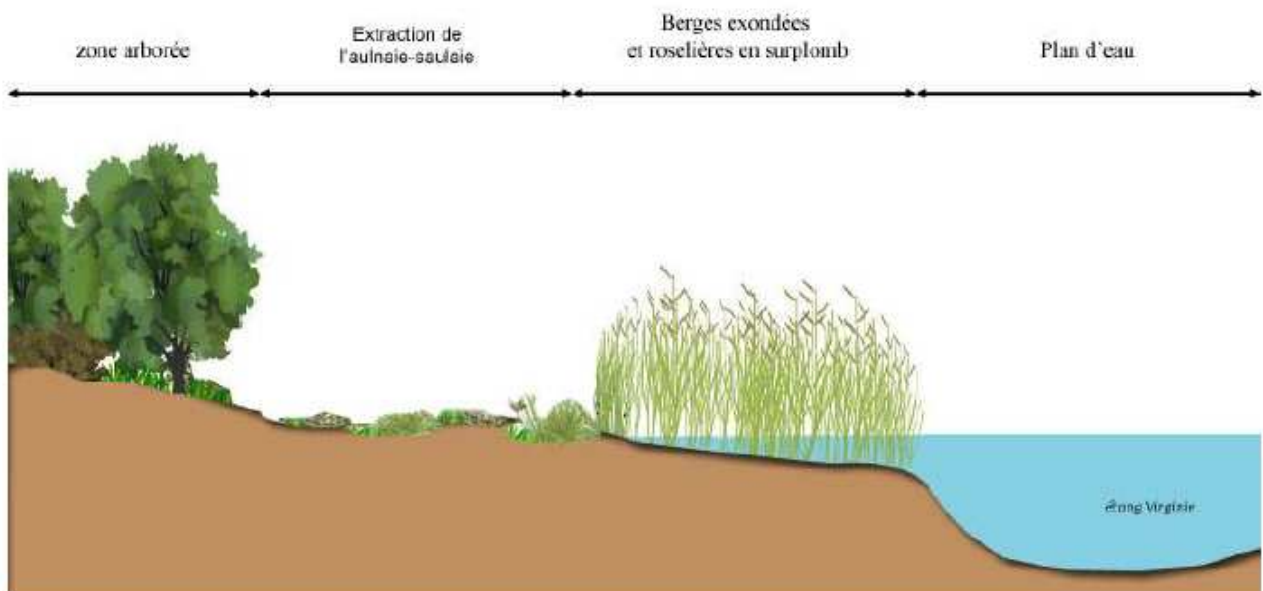
- la présence d'un habitat favorable : mis en valeur par des relevés phytosociologiques et un état de la ressource alimentaire présente (petits poissons et amphibiens principalement). Par ailleurs, la présence d'un dense maillage des roselières nord et sud permettra une végétalisation rapide et vigoureuse.
- L'absence de dérangement : le choix de la zone a été réalisé en fonction du caractère non accessible des berges, évitant ainsi tout dérangement de l'espèce ciblée.
- la topographie des berges : elle conditionne la réussite technique de l'aménagement à mettre en œuvre. La surface possédant un fond étanche de faible profondeur (maximum 0,50 m) a été retenue pour accueillir les travaux.

Les travaux ont consisté en l'arrachage de la végétation ligneuse qui vient concurrencer fortement la présence de la roselière sud et cela malgré le recépage annuel de l'aulnaie-saulaie. Afin d'étendre la zone de roselière de l'étang Virginie et d'accroître le potentiel d'accueil du site pour le Blongios nain, de nombreuses cépées d'aulnes et de saules ont été extraites (dessouchage) et exportées sur le site (création d'abris et de niches pour la petite faune et de barrières naturelles contre le piétinement). Les branchages ont été séparés des troncs et mis en cordon de façon à protéger la zone contre un éventuel piétinement. L'extraction des cépées d'arbustes a créé des cavités et laissé place à des poches à eau ce qui favorise l'installation de la roselière. La création d'un réseau de petits chenaux permettra également d'irriguer la zone jusqu'en périphérie des berges.

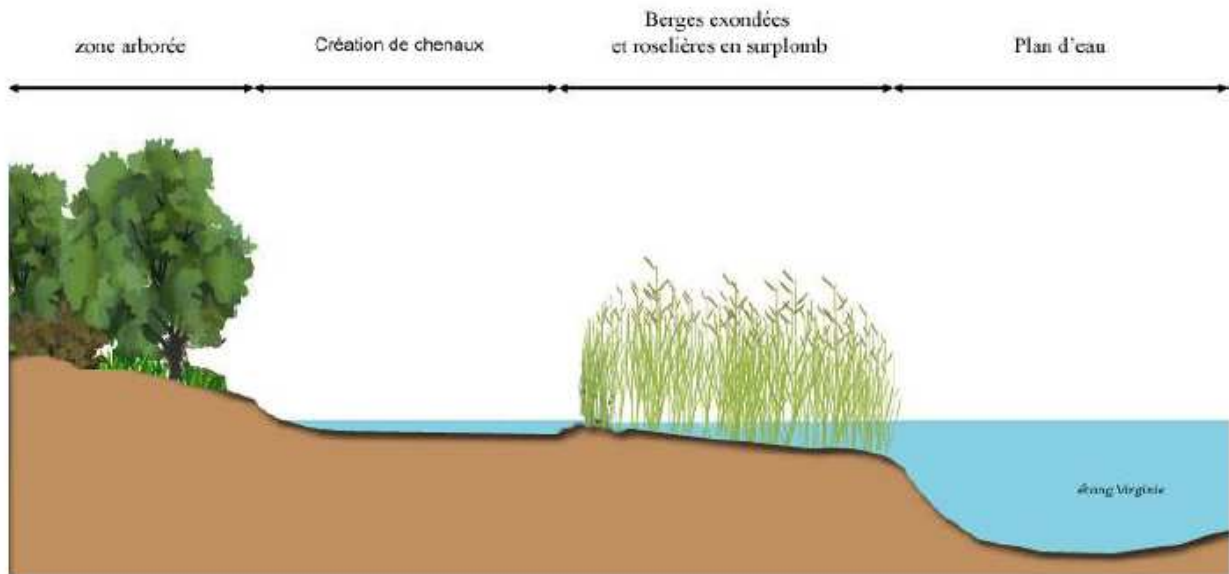
## Profil 1 : Avant travaux



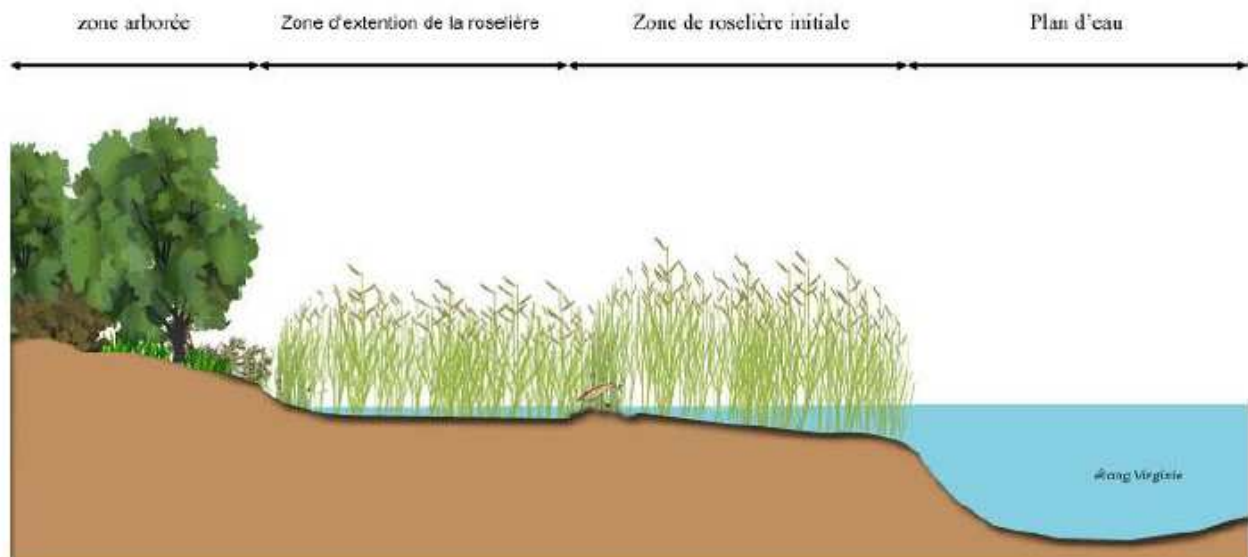
## Profil 2 : Extraction de l'aulnaie-saulaie



### Profil 3 : Création de chenaux



### Profil 4 : Extension de la roselière



Le coût de l'opération est de 11 450,00€ HT dont **5 725,00 € HT** est éligible à la demande de subvention.

Le plan de financement du contrat Natura 2000 est le suivant :

- 50 % du FEADER soit 5 725,00€ HT

- 50 % d'autofinancement n'appelant pas au FEADER soit 5 725,00€ HT

## **Contrat du parc départemental de la Haute-Ile :**

Le parc de la Haute-Ile est en bordure de Marne. C'est un lieu privilégié pour les oiseaux des zones humides. En contact direct avec la trame bleue (Marne), il possède une mosaïque de milieux en faveur des limicoles (petits échassiers) notamment. C'est également un parc avec un fort potentiel d'accueil du Blongios nain qui a été observé plusieurs fois sans s'y reproduire (jeunes et erratiques). Le parc possède pourtant des atouts: des roselières jeunes et dynamiques, des ressources piscicoles abondantes, une fréquentation canalisée et une gestion naturelle des espaces par des troupeaux de vaches et moutons.

Bien que le site regorge de roselières, celles-ci sont beaucoup trop diffuses pour le Blongios nain qui possède des difficultés à nidifier en cas de montée des eaux (cf étude du Blongios nain 2015). En effet, l'espèce nécessite de larges bandeaux ainsi que de nombreux chenaux pour la chasse. On estime que l'aire de vie d'un Blongios nain s'étend de 0.1 ha jusqu'à 1ha.

Les analyses des habitats ont permis de révéler le potentiel d'accueil de la Haute-Ile :

- Phragmitaies inondées = plutôt favorables (0.66 ha)
- Cariçaies à laïche des marais = peu favorables (0.07 ha)
- Cariçaies à Carex riparia = très peu favorables (0.1 ha)
- Formations riveraines de Saules = très peu favorables (0.43 ha)
- Pâturages abandonnées = très peu favorables (0.89 ha)
- Saussaies à Osier et Salix triandra = très peu favorables (0.71 ha)

L'objectif de ce contrat Natura 2000 est d'accroître le potentiel d'accueil du site par l'élargissement des roselières et la végétalisation de continuités entre les bandeaux déjà existants. Trois zones ont été identifiées (cf. carte suivante) comme particulièrement favorables à ces aménagements. En effet, ce sont des espaces ayant une berge fortement pentue mais qui sont à l'abri de tout dérangement. Ainsi, plusieurs travaux ont été réalisés :

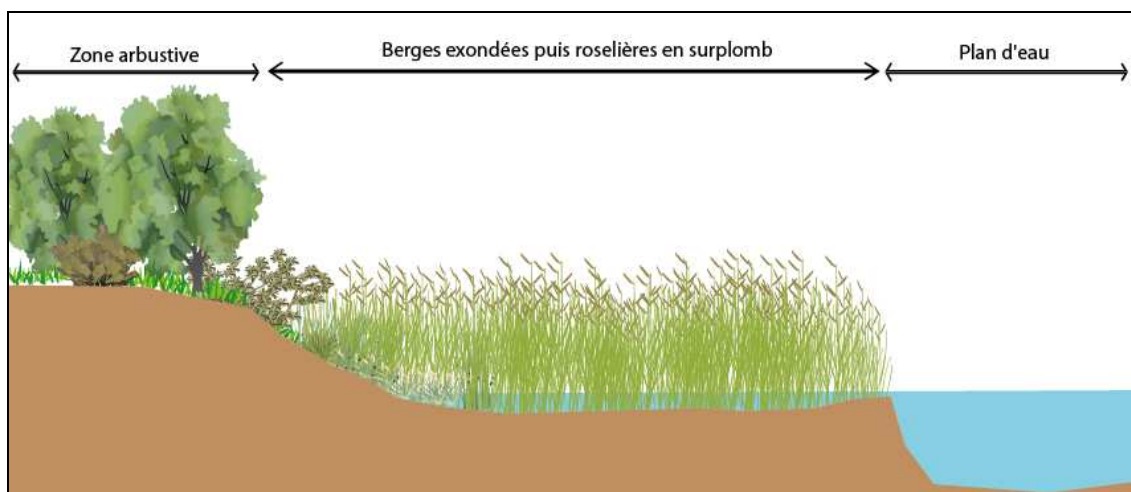
- Reprofilage de berges des trois zones identifiées (3450 m<sup>2</sup>);
- Plantation de nattes plantées sur un cinquième de la surface (700m<sup>2</sup>) ;
- Pose d'une clôture permettant la protection des végétaux de l'écopâturage (730 mL).





Le choix des zones a été réalisé en cohérence avec les préconisations de l'étude d'animation sur le Blongios nain. Plusieurs critères ont permis de confirmer les zones d'intervention :

- l'habitat par des expertises sur la couverture végétale existante et des ressources alimentaires présentes (petits poissons et amphibiens principalement). Aussi, les berges non accessibles au public (dérangement) ont été privilégiées pour constituer les futures zones refuges de l'espèce cible.
- la topographie des berges et des fonds de bassin qui conditionnent la réussite technique des moyens écologiques à mettre en œuvre. Les berges à forte pente possédant des fonds de faible profondeur (maximum 1m50) ont été sélectionnées en premier lieu.
- Le diagnostic archéologique qui est réalisé sur une partie du parc de la Haute-Ile. Le reprofilage nécessitant un déplacement de terre in situ ne peut pas se faire sur une zone non diagnostiquée.



*Profil de berge type – Plan d'actions synthétique en faveur du Blongios nain \_ Ecoter, 2015*

Ce profil a été plébiscité par les équipes du parc pour ce contrat Natura 2000 en raison des niveaux d'eau très fluctuants à la Haute-Ile, dépendant directement de la nappe phréatique. Ainsi, ce profil laissant un chenal toujours en eau, favorise de ce fait le développement des roselières et la nidification du Blongios nain.

Le choix a également été fait de planter plutôt que de laisser se développer naturellement une végétation, essentiellement pour accélérer la colonisation des nouveaux milieux par la végétation et par la faune. Sur les profils réalisés sont implantés des nattes pré-cultivées de phragmites. Les nattes ont la particularité de pouvoir se développer même partiellement immergées.



Le Département de la Seine-Saint-Denis **réalise des hauts fonds à roseaux pour favoriser l'installation du Blongios nain**

Union Européenne

**DÉBUT DES TRAVAUX :**  
Première semaine d'octobre 2016  
(durée 2 mois)

**MAÎTRE D'OUVRAGE :**  
Direction de la Nature,  
des Paysages et de la Biodiversité  
Département de la Seine-Saint-Denis

**MONTANT DES TRAVAUX :**  
**121 305,50 €** (montant hors taxe)  
50% fonds FEADER  
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales).  
50% Département  
de la Seine-Saint-Denis

NATURA 2000

ile de France

SEINE-SAINT-DENIS  
LE DÉPARTEMENT



Le coût de l'opération est de 121 305.50 € HT éligible à la demande de subvention et est réparti en plusieurs postes de travail :

- Reprofilage : 72 480 € HT ;
- Végétalisation : 32 802,00 € HT ;
- Clôture : 16 023,50 € HT ;

Le plan de financement du contrat Natura 2000 est le suivant :

- 50 % du FEADER soit 60 652,75 € HT
- 50 % du Département soit 60 652,75 € HT

### Tableau récapitulatif des contrats Natura 2000

Bénéficiaire	Montant total (€ HT)	Actions prévues	Espèces concernées	Surface	Mesure DOCOB	Avancement
Parc Georges Valbon	98 400 (60 000 en 2016 puis 9 600 chaque année)	Identification, marquage conservation d'arbres remarquables. Débroussaillage et ramassage. Coupe des essences envahissantes Dessouchage si nécessaire. Enstérage. Entretien sur 4 ans.	Blongios nain	8000 m <sup>2</sup>	G2	Travaux 2016 Entretien 2017, 2018, 2019,2020
Parc de la Haute-Ile	121 305.50	Prélèvement de la terre de haut de talus Remodelage de la berge par terrassement. Pose de nattes pré-cultivées Pose d'une clôture	Blongios nain	3450 m <sup>2</sup> 700 m <sup>2</sup> de nattes 730 mL de clôture	G2	Travaux 2016
Forêt Régionale de Bondy	11 450	Intervention mécanique de recépage et d'arrachage des cépées Pose d'une clôture	Blongios nain	1700 m <sup>2</sup>	G2	Travaux 2016

La présence du Blongios nain sur ces nouvelles surfaces sera mise en évidence par la réalisation de suivis naturalistes complémentaires ou d'ors et déjà existants (assurés par le Corif au parc de la Haute-Ile, la LPO au parc Georges-valbon et l'AEV en Forêt Régionale de Bondy).

- **Des perspectives de contrats pour 2017**

#### **Parcs du Département :**

Plusieurs contrats se dessinent pour les parcs départementaux suite aux échanges annuels avec les équipes des parcs dont notamment :

Pour le parc départemental Georges-Valbon, l'objectif est d'expérimenter une méthode d'extension des roselières sans plantation extérieure au parc, protégées par des containers rigides. Cette expérimentation concourt également à l'augmentation des surfaces de roselières favorables au Blongios nain et au Butor étoilé pour le nourrissage à court terme et à la nidification sur le long terme. Aussi, les enjeux sont doubles : valoriser des ressources locales et lutter contre la prolifération des bernaches du Canada. Le lac des oiseaux devrait accueillir ce dispositif pour un réaménagement progressif de l'ensemble des berges.

Estimation du montant total : 40 000 € HT sur deux ans.

Pour le parc départemental de la Haute-Ile, une autre expérimentation est possible en faveur de la Sterne pierregarin. En effet, le constat est certain : les radeaux constituent un système qui fonctionne pour la reproduction de l'espèce. Certaines populations de Sternes Pierregarin en Europe les préfèrent d'ailleurs au milieu naturel. Néanmoins, ces dispositifs en Seine-Saint-Denis rencontrent quelques difficultés. En effet, ils sont très peu intégrés dans le paysage des plans d'eau végétalisés. Par ailleurs, d'autres oiseaux (Cormorans par exemple) s'en servent volontiers pour se sécher les ailes ce qui a pour effet un dérangement de l'espèce cible, voir l'arrêt de la nidification (cf données récentes au parc de la Haute-Ile). Enfin, les juvéniles tombés dans l'eau sont dans l'incapacité de remonter dans le radeau et finissent par mourir d'épuisement. L'objectif du contrat est donc de tester plusieurs dispositifs (végétation, granulométrie des galets, grillage, etc) de radeaux dans les bassins 2 et 3 du parc de la Haute-Ile.

Estimation du montant total : 50 000 € HT

Pour le parc départemental du Sausset, la volonté est de favoriser en 2017 deux espèces Natura 2000 : le Martin-pêcheur d'Europe et la Sterne pierregarin. Pour se faire, le parc souhaite rénover son radeau flottant avec un agrandissement de l'actuel radeau et l'achat d'un mini-radeau de survie pour Sternaux. Par ailleurs, la pose de nichoirs à Martin-pêcheur sur le Roideau et au niveau du marais semble nécessaire pour accueillir l'espèce régulièrement observée sur le parc.

Estimation du montant total : 60 000 € HT

#### **Parcs et forêts de l'Agence des Espaces Verts :**

Suite à des échanges avec l'animateur, il a été convenu avec l'AEV de permettre la restauration naturelle d'une haie sur un linéaire d'environ 600 mètres afin de favoriser la venue de la Pie-grièche écorcheur sur les Coteaux de l'Aulnoye. Une modification partielle de la gestion de la Dhuys, de la sélection et quelques plantations permettront de recréer une haie de qualité.

### 2.3) L'étude expérimentale d'animation 2016 : Natura 2000 et la TVB

Dans le cadre des missions d'animation du Département du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité a souhaité travailler à mieux connaître la Trame Verte et Bleue départementale pour les espèces Natura 2000. La mission proposée au bureau d'études Ecoter n'était pas simple dans le temps imparti et se voulait **prospective et expérimentale** afin d'engager des études plus précises sur les corridors potentiels identifiés.

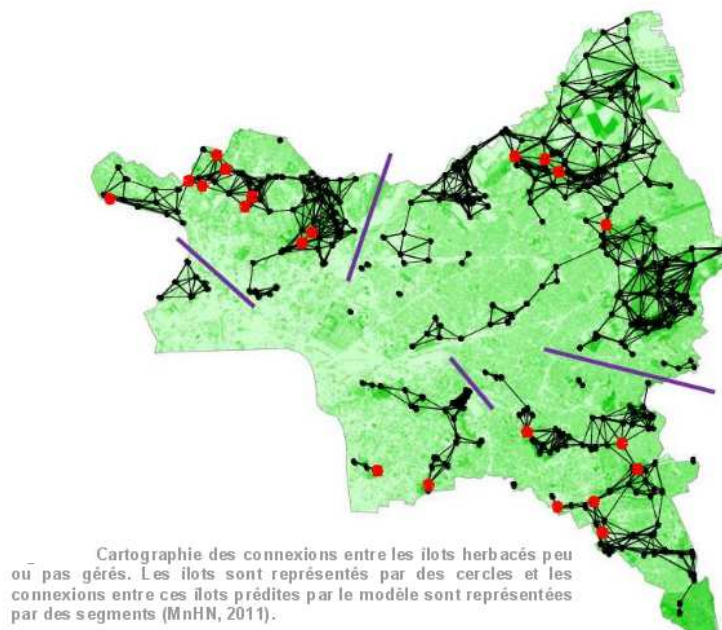
La mission a donc visé à répondre aux objectifs suivants:

- Identifier les **zones de transit potentielles** des oiseaux Natura 2000 et les points éventuels de **blocage**;
- Définir les **zones noyaux et les zones secondaires** d'activité;
- Représenter une TVB en lien avec les espèces ciblées;
- Proposer des **mesures simples** visant l'amélioration de la TVB pour lesdites espèces.

Pourtant très urbanisé, le département possède **plusieurs réservoirs de biodiversité** dont les plus importants sont le Bois Saint-Martin, le parc départemental Georges-Valbon, le parc départemental du Sausset, le parc départemental de la Haute-Ile, le massif forestier englobant notamment la forêt Régionale de Bondy, le Bois de Bernouille et les Coteaux de l'Aulnoye et le parc forestier de la Poudrerie. On constate un cantonnement de ces principaux réservoirs dans l'est et le nord du département. Le centre de la Seine-Saint-Denis est lui dépourvu de réservoirs significatifs mais reste piqueté de **milieux complémentaires** (délaissé urbain ou espace de friche, ancienne carrière à ciel ouvert ou zone humide).

L'analyse des fonctionnalités s'appuie en grande partie sur l'occupation du sol, peu de données de terrain relatives à l'utilisation concrète de ces corridors par les espèces sont disponibles. L'état connu de la fonctionnalité de la TVB **est aujourd'hui théorique**, notamment en ce qui concerne les oiseaux relevant de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

A l'échelle départementale, la TVB est néanmoins précisée par l'étude du Muséum National d'Histoire Naturelle (2011) basée sur les mouvements des espèces végétales permettant de transiter d'un réservoir vers un autre. Cette étude a permis de définir une enveloppe optimale pour les trames vertes et bleue départementales.

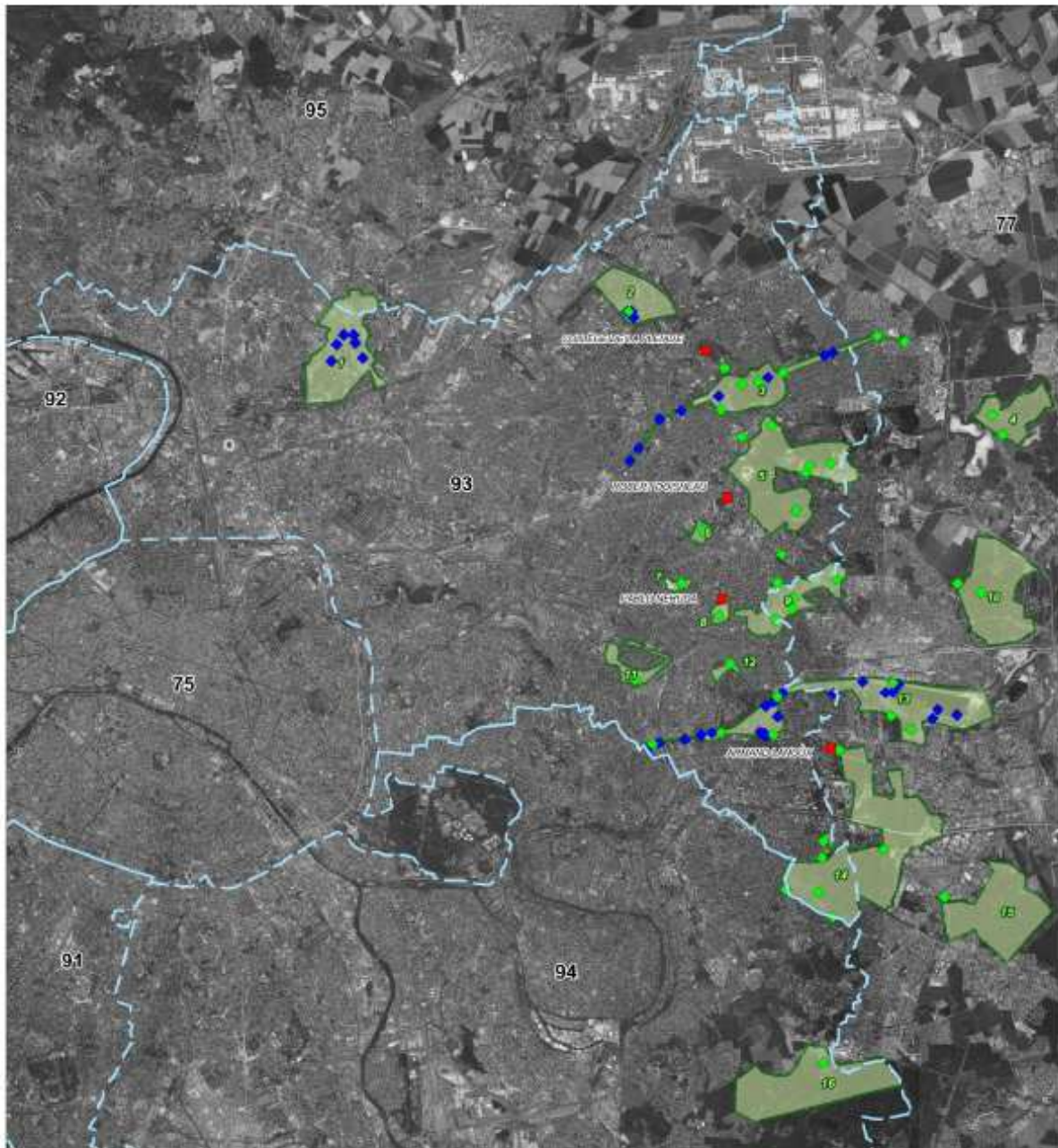


Le choix des espèces cibles s'est orienté vers les oiseaux d'intérêt communautaire **les plus susceptibles d'être observés en transit** entre les différentes entités de la TVB dans l'optique de **récolter un maximum de données exploitables**. L'étude des continuités écologiques a été réalisée sur les **7 oiseaux Natura 2000 suivants** : le Blongios nain, le Butor étoilé, le Martin-pêcheur, la Sterne pierregarin, la Bondrée apivore, le Pic mar et le Pic noir.

De manière à densifier les bases de données utilisées pour l'évaluation des continuités, une attention a également été portée aux **espèces dites « compagnes »**. Il s'agit d'oiseaux plus communs, présentant des exigences écologiques comparables à celles des espèces ciblées. Par exemple, le Héron cendré ou l'Aigrette Garzette sont considérés comme espèce compagne des Ardéidés ciblés dans l'étude (Blongios nain et Butor étoilé). Bien que capables d'effectuer des vols longs, il s'agit des espèces les plus proches écologiquement.

Plusieurs protocoles ont été compilés pour pouvoir récolter le plus d'informations possibles :

- Des **parcours systématiques** pour rechercher et repérer les oiseaux visuellement, localiser les zones d'activité et couvrir efficacement l'ensemble des grandes entités éco-paysagères définies. Ce protocole a principalement été utilisé le long de la Marne et du canal de l'Ourcq;
- Des **points d'écoutes et d'observations diurnes d'une à deux heures** permettant d'observer les oiseaux en déplacement depuis un poste fixe et déterminer les principaux axes de transit et les itinéraires secondaires ou occasionnels. Ce protocole a notamment été utilisé depuis les toits des collèges (4 points);
- Des **points d'écoutes et d'observations plus ponctuels de 10 à 20 minutes** offrant davantage de mobilité et permettant, en plus d'observer les oiseaux en déplacement, de déterminer les secteurs d'activité des espèces. Ce protocole se rapproche de la méthode des IPA décrites par Blondel *et al* (1970) couramment utilisée en ornithologie. Il a été utilisé ponctuellement dans l'ensemble des secteurs expertisés sur 26 points réparties sur le territoire.



Légende

**Protocoles d'expertise**

- ◆ Points d'observation liés au milieu terrestre
- ◆ Points d'observation liés au milieu humide
- Collèges - points d'observation en hauteur
- Grandes entités éco-paysagères prospectées et code nominatif

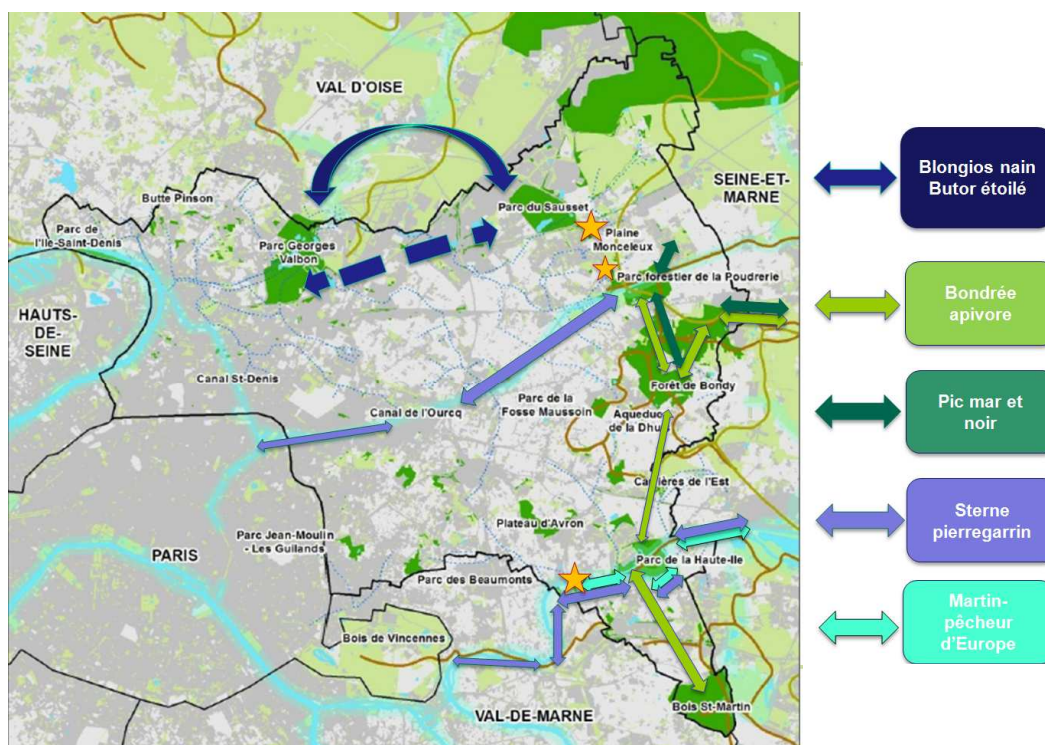
**Limites administratives**

- Limites départementales

Echelle : 1/150 000  
 0 m 1,5 km 3 km  
 Source : Ecoter  
 Date de réalisation : oct 2016  
 Expert : G. WRONIA - Ecoter  
 Fond et Licence : BDORTHO 5m

L'étude a permis de pré-identifier les couloirs préférentiels potentiels des espèces Natura 2000 basées sur des observations concrètes et des couloirs secondaires potentiels qui restent à ce stade hypothétiques.

A chaque espèce correspond donc un ou plusieurs secteurs de passage privilégiés qui sont représentés sur la carte suivante. Ainsi, on note en particulier des continuités potentielles pour les espèces forestières sur les massifs à proximité de la Forêt Régionale de Bondy ainsi que des échanges possibles avec les boisements de Seine-et-Marne (boisements de Claye-Souilly notamment). Le Martin-pêcheur d'Europe semble, lui utiliser, préférentiellement les berges de Marne au détriment du Canal de l'Ourcq, moins naturel. Au contraire, la Sterne Pierregarin emprunte indifféremment les deux trames bleues pour traverser les zones urbaines. Enfin, le Blongios nain et le Butor étoilé semblent suivre les linéaires aquatiques du Val d'Oise (le Croult notamment). Ces deux oiseaux faisant des vols à basse altitude, il est peu probable qu'ils aient traversé l'aéroport du Bourget pour se rendre du parc départemental Georges-Valbon au parc départemental du Sausset (bastions pour ces espèces).



Les corridors préférentiels potentiels sont essentiels à la bonne santé du site Natura 2000. Fortement contraint, chaque entité dépend exclusivement les unes des autres de ces échanges. Ainsi, trois objectifs sont à développer :

- Poursuivre l'étude de ces corridors identifiés par la participation des associations, des organismes publics (collectivités territoriales notamment) et des particuliers par la récolte d'informations. Des formations sont donc prévues en 2017 pour apprendre à reconnaître ces espèces et transmettre les données à l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU).
- Conforter les corridors identifiés en les préservant de l'urbanisation. Les PLU sont, ici des outils essentiels à disposition des villes dans le cadre de futurs renouvellements urbains.
- Favoriser les échanges d'informations entre les départements limitrophes à la Seine-Saint-Denis : les oiseaux s'affranchissant facilement des découpages territoriaux.

Enfin, la reproduction de cette étude à l'échelle de l'Île-de-France pourrait constituer une avancée majeure dans la compréhension du déplacement des espèces Natura 2000.

*Pour plus d'informations, veuillez consulter l'ETUDE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, 2016, ECOTER.*



### **3. Évaluation des incidences des projets**

#### **3.1) Les études des incidences et les évaluations environnementales**

Les études d'incidences auxquelles l'animateur a été associé sont de nature diverse :

- **Évaluations environnementales :**
  - 2015 : projet de construction du collège de Montreuil, Révision du PLU de Blanc-Mesnil, modification du PLU de Sevrans, modification du PLU de Livry-Gargan, PLU d'Aulnay-Sous-Bois.
  - 2016 : PLU de Gagny, PLU Montfermeil, PLU Neuilly-Plaisance, PLU Vaujours, PLU Villepinte.
- **Modifications ou élaboration de PLU :**
  - 2015 : Révision du PLU de Blanc-Mesnil, modification du PLU de Sevrans, modification du PLU de Livry-Gargan, PLU d'Aulnay-Sous-Bois.
  - 2016 : PLU Montfermeil, PLU Neuilly-Plaisance, PLU Vaujours, PLU Villepinte.
- **Études d'incidences sur le site Natura 2000 :**
  - 2015 : logement Dugny L'Orée du bois, manifestations sportives en Forêt Régionale de Bondy, projet de collège de Montreuil.
  - 2016 : Aire de jeux au parc des Beaumonts (Ville de Montreuil), manifestations sportives en Forêt Régionale de Bondy (UNSS93), manifestation culturelle au parc du Sausset, Dévoisement de piste cyclable au parc forestier de la Poudrerie (Département), Lieu éphémère de préfiguration Médicis sur la Dhuis (EPCC)
- **Études d'incidences à proximité du site Natura 2000 :**
  - 2015 : Parvis de la gare TLN sous maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune, projet du Grand Paris Express (portion 11, 15 et 17), projet de centre culturel musulman.
  - 2016 : Parvis de la gare Dugny La Courneuve, projet de construction de logement proche du parc Georges-Valbon.

#### **3.2) L'animateur Natura 2000 au cœur des projets**

En 2016, l'animateur du site a été de nombreuses fois mobilisé par les mairies, Etablissement public territorial (EPT) et les aménageurs avant le lancement des procédures auprès de l'autorité environnementale (AE). L'animateur est relativement bien identifié comme le référent sur tous projets d'aménagements à proximité ou sur le site Natura 2000. Il est à noter que l'année 2016 a été particulièrement chargée en projets : modification ou révision de PLU, projet d'aménagements et manifestations sportives.

L'animateur fait aussi le lien avec les services de l'Etat (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) sur l'ensemble des projets et veille à ce que les engagements pris soient en accord avec les enjeux de conservation du site Natura 2000.

## 4. Suivis et inventaires scientifiques

### 4.1) Le suivi des espèces

L'action du DOCOB « S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats » définit les modalités de suivi de 6 des 12 espèces du site Natura 2000 (voir le détail en annexe 1).

Ce tableau récapitule les recommandations de l'action S1 du DOCOB, ainsi que les suivis qui ont conformément été réalisés entre 2015 et 2016 :

Espèce	Action S1 du DOCOB	2015	2016
<b>Blongios nain</b>	Suivi annuel à Georges Valbon et au Sausset. Tous les deux ans sur la forêt de Bondy	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.  Etude d'Ecoter sur cette espèce	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.
<b>Bondrée apivore</b>	Tous les 2 ans sur le bois de Bernouille.	2 passages de l'animateur au Bois de Bernouille	2 passages de l'animateur au Bois de Bernouille  1 passage au Plateau d'Avron
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	Suivi tous les deux ans à l'Île-Saint-Denis et la Haute-Île	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, réalisé par le CORIF pour le compte du Département.
<b>Pic noir</b>	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.	Suivi de l'avifaune à la Fosse Maussoin et à la Poudrerie, réalisé par le CORIF pour le compte du Département.  Passage au bois de Bernouille, Forêt Régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye par l'animateur	Suivi de la Poudrerie réalisé par le CORIF  2 passages en Forêt Régionale de Bondy par l'animateur (+ BTSA GPN)
<b>Pic mar</b>	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.	Passage au bois de Bernouille, Forêt Régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye par l'animateur	Suivi de la Poudrerie réalisé par le CORIF  2 passages en Forêt Régionale de Bondy par l'animateur (+ BTSA GPN)
<b>Sterne pierregarin</b>	Tous les ans pour la Haute-Île, tous les deux ans pour l'Île-Saint-Denis, Georges Valbon et le Sausset.	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département.  Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.

Pour les 6 autres espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais et Pie-grièche écorcheur), ces espèces sont observées grâce au réseau de surveillance mis en place par certains gestionnaires et les associations (LPO, CORIF), notamment dans les parcs départementaux, les propriétés de l'AEV et le parc des Beaumonts (suivi de l'avifaune des parcs départementaux, observations par les techniciens et les gardes, observations par les associations naturalistes...). Le Plateau d'Avron a également été prospecté à plusieurs reprises par l'ANCA et l'animateur. Les observations des naturalistes sont centralisées dans la base de données de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU).

#### 4.2) Les données de 2015 à 2016

Les observations des espèces du site Natura 2000 connues à ce jour sont présentées dans le tableau ci-dessous, qui est **non exhaustif**, l'animateur ne disposant pas à cette date de toutes les observations pour l'année 2016. Les personnes disposant de données sur ces espèces sur le site Natura 2000 sont invitées à les transmettre à l'ODBU ([odbu@cg93.fr](mailto:odbu@cg93.fr)). Par ailleurs, ces données sont en cours de validation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

- **Les espèces des milieux humides**

Blongios nain	2015	2016
Parc Georges Valbon	2 couples et 6 juvéniles 1 individu hivernant	2 couples et 3 juvéniles 1 mâle erratique
Parc de la Haute-Ile	/	1 immature
Parc du Sausset	1 couple certain et 4 juvéniles, 1 couple probable	2 couple et 2 juvéniles, 1 mâle erratique

La population de Blongios nain se maintient d'années en années sur les deux bastions de Seine-Saint-Denis que sont le parc du Sausset et le parc Georges-Valbon. On note également la présence d'un individu au parc de la Haute-Ile pendant la période estivale. Celui-ci doit être un jeune à la recherche de nouveaux territoires. Suite au contrat Natura 2000 sur ce parc, il est possible que l'espèce y soit dorénavant plus fréquemment observée et y niche. Enfin, suite à un dérangement d'un Blongios nain au parc du Sausset, les observations ont démontré une nichée tardive pour l'espèce (fin-août à début septembre).

Butor étoilé	2015	2016
Parc Georges Valbon	1 individu	1 individu (hiver) 1 individu (été)
Parc du Sausset	2 individus	1 individu

Le Butor étoilé a une population qui se maintient sur le site Natura 2000. Les deux ou trois individus de Seine-Saint-Denis se cantonnent pour l'instant au Parc du Sausset et Georges Valbon. Les observations de l'espèce pendant la période de reproduction sont récurrentes ces dernières années au parc Georges-Valbon. La nidification de l'espèce reste néanmoins peu probable en raison de la faible superficie des roselières. En effet, le Butor étoilé reste une espèce rare et moins plastique que le Blongios nain.

Sterne pierregarin	2015	2016
Parc de la Haute-Ile	3 individus dont 1 jeune erratique.	5 individus (tentative de nidification)
Parc des Beaumonts	1 individu	2 individus
Parc Georges Valbon	1 individu	3 individus (Molette)
Parc du Sausset	1 couple certain et 1 juvénile, 1 couple probable	1 couple et 1 juvénile

La population de Sternes pierregarin se maintient dans le département. Les expérimentations sur les radeaux flottants devraient avoir un effet très positif sur le nombre de couples nicheurs sur le site Natura 2000. Pour exemple, le parc des Chanteraines (CD92) à proximité du parc de l'île Saint-Denis, a accueilli cette année une dizaine de couples (avec des juvéniles) sur ces radeaux flottants. Il est à noter également le sauvetage (avec toutes les précautions nécessaires) cette année d'une jeune sterne tombée du radeau sans doute lors de sa première tentative de vol.

Martin-pêcheur	2015	2016
Parc de la Haute-Ile	3 individus	2 individus
Parc Georges Valbon	2 individus	1 individu
Parc de l'île Saint-Denis	1 individu	/
Parc du Sausset	3 individus	1 individu

Le Martin-pêcheur d'Europe est très souvent observé sur les parcs départementaux. Il est cependant compliqué de déterminer leurs zones exactes de nidification. Pourtant, les données indiquent régulièrement un comportement en lien avec une reproduction avérée (aller-retour avec un poisson dans le bec). A ce jour, les mesures prises par les parcs comme la pose de nichoirs n'ont pas fonctionné, ce qui démontre que l'espèce trouve encore des berges favorables à la nidification.

Pour conclure, les travaux réalisés dans le cadre de contrat Natura 2000 ainsi que la gestion quotidienne des milieux humides semblent porter leurs fruits. Le Blongios nain, le Butor étoilé, la Sterne pierregarin et le Martin-pêcheur d'Europe se maintiennent en Seine-Saint-Denis malgré une forte urbanisation du Département.

- **Les espèces des milieux forestiers**

Le suivi des espèces forestières a été poursuivi par l'animateur en 2016 par la mise en place de protocoles en Forêt Régionale de Bondy, au Bois de Bernouille et au Plateau d'Avron en partenariat avec la DRIEE, l'ANCA et l'AEV. Deux à trois passages ont été organisés par entités.

**Légende :**

Donnée issue de Faune Ile-de-France (LPO, CORIF, autres)

Donnée issue des inventaires de l'animateur en partenariat avec l'AEV, la DRIEE et l'ANCA

Pic mar	2015	2016
Parc de la Poudrerie	4 individus	4 individus
Forêt Régionale de Bondy	1 nicheur probable	3 à 5 couples possibles
Bois de Bernouille	1 nicheur probable	/
Fosse Maussoin	/	1 individu
Plateau d'Avron	/	1 individu
Parc du Sausset	/	1 individu

L'inventaire réalisé en Forêt Régionale de Bondy a permis d'accroître considérablement notre connaissance du boisement. Ces données sont essentielles pour la gestion forestière du site et l'accueil du public. Il est probable que nous sous-estimons la population de Pic mar de Seine-Saint-Denis au vu de la forte différence entre nos connaissances 2015 à 2016. Une opération d'inventaire devrait avoir lieu au Bois de Bernouille en 2017.

Pic noir	2015	2016
Parc de la Poudrerie	1 couple certain et 2 juvéniles, 1 couple probable	1 couple certain et 2 juvéniles
Forêt de Bondy	1 couple probable	1 individu
Coteaux de l'Aulnoye	/	1 ou 2 individus
Parc de la Haute-Ile	1 individu	1 individu
Bois de Bernouille	1 couple probable	1 individu
Parc des Beaumonts	1 individu	1 individu

La population de Pic noir se maintient en Seine-Saint-Denis avec des observations régulières dans les grands massifs boisés mais également dans des boisements plus jeunes (au parc des Beaumonts par exemple). L'espèce s'est adaptée aux dérangements et aux espaces restreints du département.

Bondrée apivore	2015	2016
Parc de la Haute-Ile	/	1 individu en vol
Parc des Beaumonts	64 individus en vol, 1 individu en halte	15 individus en vol, 2 en chasse
Parc du Sausset	3 individus en vol	1 individu en vol
Bois de Bernouille	1 couple probable	1 couple probable
Parc Georges-Valbon	/	5 individus en vol
Parc forestier de la Poudrerie	/	1 individu en vol

La Bondrée apivore a été observée comme chaque année au Bois de Bernouille pendant la période de nidification. D'autres individus ont été observés en vol pendant la migration ou en halte migratoire.

La population de Bondrées semble se maintenir en Seine-Saint-Denis avec des observations plus régulières.

Pour conclure, les journées de terrain de l'animateur avec ces partenaires ont démontré la présence d'une population plus importante de Pics mar en Forêt Régionale de Bondy. **Ces passages prouvent l'intérêt d'adapter les protocoles aux espèces cibles mais surtout d'homogénéiser notre répartition d'inventaires à l'échelle du site Natura 2000.**

- **Les espèces des milieux ouverts**

Espèce	Parc	2015	2016
<b>Busard Saint-Martin</b>	Parc des Beaumonts/	5 individus en vol	3 individus en vol
<b>Hibou des Marais</b>	Parc de la Haute-Ile	1 individu	/
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	Parc du Sausset	1 individu en halte	/
	Parc des Beaumonts	1 à 3 individus en halte	/
	Plateau d'Avron	/	1 mâle en vol

Les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont le plus touchées par la fermeture des milieux du site Natura 2000. Les populations sont en **régression à l'échelle du département** mais également au niveau régional. Les pratiques de gestion de certaines entités sont à faire évoluer pour garantir des réservoirs de biodiversité favorables à ces espèces. Notons tout de même **une belle observation** d'une Pie-grièche écorcheur (mâle) au **Plateau d'Avron** (Biotope des Alisiers) pendant la période de migration.

En conclusion, de 2015 à 2016, les données recueillies évoluent peu. Les conclusions sur l'état des populations des espèces des milieux humides, forestiers et ouverts sont les mêmes. En effet, les populations se maintiennent dans les deux premiers milieux et sont faibles pour les milieux ouverts. Les efforts de prospection entamés cette année seront reconduits et amplifiés pour les années à venir. L'absence des espèces Natura 2000 des milieux ouverts est due à une fermeture de certaines entités peu entretenues mais aussi à des espaces pas suffisamment prospectés. L'étude plus en profondeur du Plateau d'Avron et du bois de Bernouille devrait nous promettre des surprises pour l'année 2017.

## **5. Information, communication et sensibilisation**

### **5.1) Des inventaires pour chaque entité**

Depuis quelques années, nous constatons **une hétérogénéité** dans la récolte de données naturalistes au sein du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis. En effet, l'effort de prospection n'est pas le même d'une entité à l'autre en raison des moyens humains et financiers disponibles. Or, la mise en place de contrats Natura 2000, outil contractuel de financement via le FEADER, dépend en grande partie de cette connaissance des entités. Pour ce faire, l'animateur en partenariat avec la DRIEE a débuté dès 2015 des passages sur le Bois de Bernouille, les Coteaux de l'Aulnoye et la Forêt Régionale de Bondy. En 2016, plusieurs passages ont également eu lieu avec la participation active de la DRIEE, l'ANCA, l'AEV et d'une classe d'étudiants de BTS Gestion et Protection de la Nature du Cours Diderot pour inventorier notamment les populations de pics, de la Bondrée apivore et d'espèces associées aux milieux ouverts ou semi-ouverts.

L'inventaire réalisé en Forêt Régionale de Bondy (et au Bois de la Couronne) par 30 étudiants et 7 encadrants (comprenant l'animateur, 3 techniciens de l'AEV, 1 chargé de mission de la DRIEE et 2 professeurs du Cours Diderot) a permis notamment d'identifier un nombre précis de couples de pics. La technique de la repasse a été utilisée systématiquement sur une durée de 45 secondes pour chaque point d'écoute. Ces derniers étaient séparés les uns des autres de 200 mètres ce qui correspond à la distance estimée de portée de l'enceinte. Aussi, les groupes ont été disposés de façon à ne pas occasionner de double comptage (écoute de la repasse d'un autre groupe). Les résultats de la demi-journée sont présentés sur la carte suivante. Les cercles bleus et rouges correspondent à l'aire minimale et maximale d'un territoire de Pic mar selon la bibliographie. On peut donc estimer le **nombre de couples nicheurs de Pic mar entre 3 et 5**. Par contre, le Pic noir n'a été ni observé ni entendu lors de cette journée alors qu'il est régulièrement vu par les équipes de l'AEV. Il est possible que l'espèce ayant un territoire beaucoup plus vaste (entre 200 et 400 ha), ne nidifie pas sur l'entité.

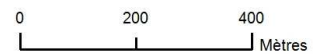
Pour l'année 2017, les différents partenariats devraient être reconduits afin de consolider notre connaissance de l'état de conservation des espèces sur le site Natura 2000. Dans le cadre de l'animation, des formations devront être dispensées pour la reconnaissance des espèces et les protocoles en vigueur.



# FORET REGIONALE DE BONDY

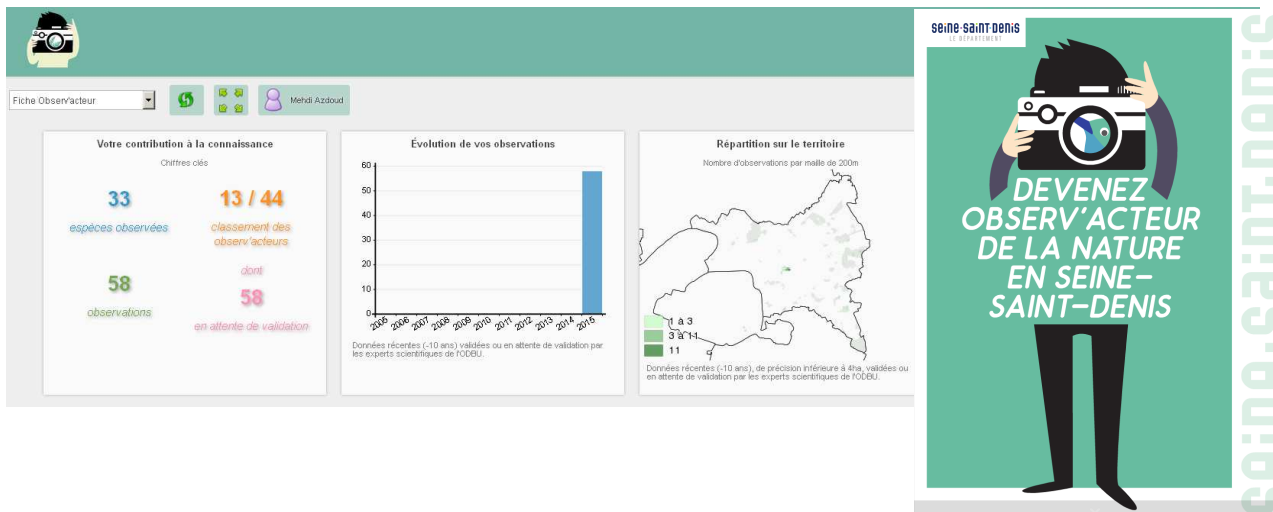


Sources : Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis DNPB 2015 ; AERODATA 2013  
Réalisation : CG93, DNPB  
Date : 28/01/2016



## 5.2) Observ'acteurs : Challenge Natura 2000

Il y a un an, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) a mis en place une Web Application pour saisir des données naturalistes en ligne partout en Seine-Saint-Denis. Une cinquantaine d'Observ'acteurs ont créé leur compte, contribuant à **plus de 7000 nouvelles données** venues s'ajouter aux 240 000 de la base ! (d'après l'ODBU en septembre 2016)



En 2016, la web application a permis de récolter des données sur des taxons peu inventoriés en proposant des challenges à ses observ'acteurs. L'expérience sera renouvelée en 2017 avec un **challenge spécifique aux espèces Natura 2000**. Les observ'acteurs participants, auront ainsi accès à **des formations** (en salle et sur le terrain) aux protocoles spécifiques et à la reconnaissance des espèces Natura 2000.

Pour plus d'informations sur la démarche Observ'acteur: <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Devenez-Observ-acteur.html>

Pour contribuer à la connaissance du département, rendez-vous sur <http://observacteur.seine-saint-denis.fr>

## **6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions**

De part sa configuration et la nature des acteurs concernées, le site Natura 2000 est au cœur de différentes politiques publiques. A partir de 2012, le Département, en tant qu'animateur du site, a apporté sa contribution à de nombreux autres programmes ou interventions de l'État, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site.

### **2016**

- **Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :**
  - Projet d'aménagement du collège de Montreuil ;
  - Projet d'aménagement des JO ;
  - Projet de construction de la gare Dugny La Courneuve ;
  - Projet de construction des gares de la Société du Grand Paris
  
- **Conseil aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences) :** intervention auprès de la commune de Clichy-sous-Bois.
  
- **Appui scientifique aux gestionnaires :** conseils à la mise en place des futurs contrats Natura 2000, connaissances des espèces Natura 2000 et réalisation de protocoles d'inventaires.

Le rôle de l'animateur du site Natura 2000 est essentiel aux conseils des différentes structures. L'appui est dispensé dans plusieurs domaines et sur différents zones du territoire. La thématique Natura 2000 est donc au cœur de nombreux projets et la sensibilisation aux enjeux et objectifs de développement durable définie dans le DOCOB est sans cesse prodiguée aux participants.

L'intégration de Natura 2000 dans les projets induit une meilleure prise en compte des enjeux écologiques d'une part et d'autre part de la cohérence dans la gestion des espaces verts du département.

## 7. Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site

### 7.1) Gouvernance du site

- **Organisation de réunion du comité de pilotage :**

Les Comités de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis permettent de réunir l'ensemble des membres du Comité sous la Présidence de Monsieur Belaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement.

Ces COFIL réalisent le bilan des années passées depuis la désignation le 29 novembre 2011 et son renouvellement le 29 janvier 2015 du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis en tant que structure animatrice. Le COFIL a ainsi l'occasion de présenter les missions de la structure animatrice, ainsi qu'un bilan succinct des actions des années passées: « Animation du DOCOB » (A1) ; « Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) ; « Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) ; « Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1).

- **« Animation du DOCOB » (A1) :** montage de contrats Natura 2000, organisation de comités techniques, accompagnement et suivi des porteurs de projet sur les études d'incidences, rédaction du bilan Natura 2000.
- **« Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) :** lancement du plan de gestion du parc départemental de la Haute-Ile et accompagnement des partenaires pour l'actualisation de leurs plans de gestion.
- **Amélioration des habitats humides, boisés et ouverts (G2 à G7) :** création d'habitats favorables (mise en place des contrats Natura 2000), gestion des habitats, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.
- **« Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) :** échanges avec les gestionnaires et les associations pour mettre en place des protocoles de suivi, collecte des données identifiées (études d'incidences, suivis, observations naturalistes...), réflexion sur l'analyse des tendances nationales et locales, formation d'associations non spécialisées.
- **« Organisation de la fréquentation, des activités et manifestations au regard des enjeux naturels » (F1) :** échanges durant l'élaboration des plans de gestion, clarification des procédures de prise en compte des manifestations sportives et culturelles
- **« Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1) :** diffusion de l'exposition et du dépliant d'information auprès du grand public, distribution de la « mallette pédagogique » aux enseignants, évènementiel « 24 h pour la biodiversité »,

- **Animation de groupes de travail :**

Depuis 2012, des réunions de bilan ont eu lieu avec les associations naturalistes afin de faire le point sur les suivis des 12 oiseaux Natura 2000 à mener sur les parcs départementaux. Les discussions ont permis de déterminer les espèces à cibler, les méthodes, et les modalités de restitution des données.

Des échanges avec les 6 gestionnaires publics ont permis de faire le point sur l'avancée des plans de gestion et sur le suivi des espèces Natura 2000 sur leurs entités. Les milieux forestiers ont souvent été au cœur des débats puisque elle constitue la surface la plus importante du multi-site Natura 2000 et que sa gestion est compliquée.

- **Réunions ou rencontres avec les services de l'État**

Des échanges réguliers ont lieu durant toute l'année avec les services de l'État, et l'animateur a également participé à plusieurs réunions :

- Réunion d'échanges entre les animateurs Natura 2000 d'Ile-de-France février 2016 ;
- Réunion d'échanges avec la DRIEE, été 2016 ;
- Visite de terrain, Bois de Bernouille, été 2016 ;
- Visite de terrain, Haute-Ile, été 2016.

## **7.2) Compléments ou mises à jour du Docob**

L'animateur a réalisé le recueil des modifications à réaliser dans le DOCOB en vue d'une mise à jour en 2018 lors du renouvellement de l'animation. Ce travail assez conséquent nécessitera au moins une année de concertation avec les partenaires du site Natura 2000.

## 8. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Action	Priorité	Réalisée en 2016
A1 : Animation du DOCOB	forte	COFIL et renouvellement de l'animation
		Rédaction contrats Natura 2000
		Diffusion du bilan de l'animation et de l'étude Blongios
		Restitution étude TVB
A2 : accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	forte	Renouvellement progressif du Docob En fonction des révisions PLU
		Suivi dossiers: gare TLN, lignes du Grand paris, collège de Montreuil, Ville-Evrard
A3 : Accompagnement de la construction de la TVB et amélioration des connectivités	faible	Restitution étude TVB et diffusion du document
G1 : mise en place des plans de gestion pour chaque entité	forte	<b>Haute Ile</b>
		Phase 2 et 3: Enjeux, objectifs et actions
G2 amélioration des plans d'eau, cours d'eau et de la végétation associée	forte	Contrats Natura 2000 Georges-Valbon, Haute-Ile et Bondy
		Etude sur la qualité de l'eau et son traitement -Etang de Savigny - Sausset
G4 favoriser le vieillissement des bois, diversité des essences et des structures forestières	modérée	Mise en place d'une gestion sylvicole de type futaie jardinée au parc forestier de la Poudrerie

G5 Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	modérée	Entretien par écopâturage et fauche
G6 Développement des écotones et de leurs qualités	faible	
G7 : lutte contre les espèces envahissantes	modérée	Entretien courant dans les parcs + Recueil de préconisations de gestion des espèces envahissantes
S1 : suivi des espèces annexe 1	forte	Suivis patrimoniaux par la LPO et le CORIF
		Suivi des espèces forestières avec la DRIEE
F1 : organisation de la fréquentation, des activités et manifestation au regard des enjeux naturels	modérée	
		Journée technique sur la gestion des milieux humides
C1 : communication et sensibilisation	forte	Exposition au parc Georges-Valbon
		Don des nouveaux jeux lors des animations dans les parcs
		Communication auprès des villes et des enseignants pour promouvoir la mallette

Action	Priorité	Propositions 2017
A1 : Animation du DOCOB	forte	COPIL et renouvellement de l'animation
		Rédaction contrats Natura 2000
		Diffusion du bilan de l'étude animation TVB – Natura 2000
		Restitution de l'étude Berges
A2 : accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	forte	En fonction des révisions PLU
		Suivi dossiers: lignes du Grand paris, collège de Montreuil, Ville-Evrard
A3 : Accompagnement de la construction de la TVB et	faible	Diffusion du document sur la TVB

amélioration des connectivités		
G1 : mise en place des plans de gestion pour chaque entité	forte	<b>Haute Ile</b> Phase 3 du plan de gestion de la Haute-Ile
G2 amélioration des plans d'eau, cours d'eau et de la végétation associée	forte	Projets de contrats Natura 2000
		Etude sur la qualité de l'eau et son traitement -Etang de Savigny - Sausset
		Etude du Martin-pêcheur d'Europe
G4 favoriser le vieillissement des bois, diversité des essences et des structures forestières	modérée	Ilot de vieillissement dans les boisements de Seine-Saint-Denis
G5 Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	modérée	Entretien par écopâturage et fauche
G6 Développement des écotones et de leurs qualités	faible	
G7 : lutte contre les espèces envahissantes	modérée	Entretien courant dans les parcs – entretien du contrat N2000 au Vallon écologique
S1 : suivi des espèces annexe 1	forte	Suivis patrimoniaux par la LPO et le CORIF
		Suivi des espèces forestières et des milieux ouverts avec nos partenaires
F1 : organisation de la fréquentation, des activités et manifestation au regard des enjeux naturels	modérée	Rédaction d'une charte par parcs pour les manifestations sportives
		Journée découverte des entités avec les gestionnaires
C1 : communication et sensibilisation	forte	Exposition au parc du Sausset
		Don des nouveaux jeux lors des animations dans les parcs
		Communication auprès des villes et des enseignants pour promouvoir la mallette



## Conclusion et perspectives

L'année 2016 est marquée par l'étude d'animation expérimentale sur la trame verte et bleue pour les espèces Natura 2000. Les ressources déployées ont permis d'initier de premières réflexions sur les **couloirs potentiels préférentiels et secondaires** sur la base d'observations et à dire d'experts. L'étude nous renseigne sur la présence de **quatre grands corridors potentiels à étudier** pour valider ou non le statut des continuités spécifiques à Natura 2000. Par ailleurs, elle prouve la nécessité d'engager un **travail important avec les départements limitrophes ainsi que les communes** pour préserver l'existant voir même les développer. Enfin, elle permet de **porter à connaissance** les enjeux de la trame verte et bleue auprès des partenaires du site Natura 2000. Ce dernier est un multi-sites où chaque entité est ainsi interdépendante des échanges avec les entités les plus proches.

La récolte de données en 2016 sur des entités moins connues (Forêt Régionale de Bondy, Coteaux de l'Aulnoye, Bois de Bernouille et Plateau d'Avron) a rencontré **un grand succès** puisque le nombre d'observations ont doublé et de **nombreux partenaires** se sont saisis de leur territoire Natura 2000. Ces données sont essentielles pour mettre en œuvre des actions de gestion et d'aménagements favorables aux espèces. Elles conditionnent également l'obtention d'aides du FEADER dans le cadre de contrats. En 2017, l'ensemble des acteurs auront accès à **des formations de spécialisation** à la reconnaissance des espèces Natura 2000 et à l'utilisation de protocoles particuliers, à la fois en salle mais également sur différentes entités.

L'animateur Natura 2000 est **le relais local** du site Natura 2000. Il est à la disposition de l'ensemble des collectivités, des privés et des particuliers. Il assure la veille du réseau et est en contact régulier avec les services de l'Etat (DRIEE) mais également avec les gestionnaires (et propriétaires) des entités.

Pour 2017, des projets de contrats Natura 2000 sont en cours d'études et sont favorables aux espèces de milieux humides. Ces dernières sont depuis quelques années de plus en plus nombreuses mais ne trouvent pas forcément sur les entités, de sites de reproduction.

Face à une disparition progressive et programmée des habitats naturels, le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis va constituer de plus en plus **un bastion pour la biodiversité** aussi bien commune que remarquable du département.